RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

---

numéro
CCDC_260914_093

portant sur

AVENANT N° 3 AU LOT N° 1 VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU SITE D'ACCUEIL DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC_260508_1 du Conseil communautaire du 30 avril 2026 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président n° CCDC_250514_037 du 14 mai 2025 relative à l'attribution à la Société A Responsabilité Limitée (SARL) ROUVIER du lot n° 1 voiries et réseaux divers du marché de travaux pour la construction du site d'accueil du service de collecte des ordures ménagères,

VU la décision du Président n° CCDC_250930_114 du 30 septembre 2025 relative à la conclusion de l'avenant n°1 du lot n°1 voiries et réseaux divers du marché de travaux pour la construction du site d'accueil du service de collecte des ordures ménagères,

VU la décision du Président n° CCDC_260708_083 du 9 juillet 2026 relative à la conclusion de l'avenant n°2 du lot n°1 voiries et réseaux divers du marché de travaux pour la construction du site d'accueil du service de collecte des ordures ménagères,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent une plus-value sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 :** De conclure l'avenant n° 3 au lot n° 1 Voiries et Réseaux Divers du marché de travaux pour la construction du site d'accueil du service de collecte des ordures ménagères avec la SARL ROUVIER, afin de rajouter des prestations rendues nécessaires pendant l'exécution du contrat,

- **ARTICLE 2 :** De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°3 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3 :** De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à neuf-mille-cent-seize euros Hors Taxes (9 116,00 € HT) soit dix-mille-neuf-cent-trente-neuf euros et vingt centimes Toutes Taxes Comprises (10 939.20 TTC), introduit un écart de cinq virgule cinquante-neuf pour cent (5.59 %) par rapport au montant initial du marché, portant ainsi le marché à deux-cent-soixante-trois mille neuf-cent-trente-trois euros quatre-vingt-quinze centimes Hors Taxes (263 933,95 € HT) soit trois-cent-seize mille sept-cent-vingt euros soixante-quatorze centimes Toutes Taxes Comprises (316 720.74 € TTC),

- ARTICLE 4 : D'imputer la dépense correspondante au budget principal,

- **ARTICLE 5 :** De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260914-lmc126731A-CC-1-1
Date de télétransmission : 14/09/26
Date de publication : 18/09/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le quatorze septembre deux mille vingt-six,

Le Président
Frédéric ROIG

Signé électroniquement par:
Frédéric ROIG

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
LODÉVOIS ET LARZAC

1, Place Francis Morand - 34700 LODEVE
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS **EXE10**

AVENANT EN PLUS-VALUE N° 03

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A – Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes Lodevois et Larzac
1 Place Francis Morand – 34 700 Lodève

B – Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL ROUVIER
ZAE Le Capitoul – Route de Montpellier – 34 700 Lodève
contact@rouviertp.fr / 04 67 44 30 03
SIRET : 351 889 241 000 11

C – Objet du marché public

- Objet du marché public :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Construction du site d'accueil du service de collecte des ordures ménagères
Lot 01 : VRD
Marché N°2025TVX015

- Date de la notification du marché public : 22/05/25

- Durée d'exécution du marché public : 7 mois (durée initiale) + 5 mois (prolongé par OS N° 1) + jusqu'au 31 juillet 2026 (prolongé par OS N° 2) et jusqu'au 30 septembre 2026 (prolongé par OS N° 3)

- Montant initial du marché public :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 162 955,45 €
  - Montant TTC : 195 546,54 €

- Montant du marché public après avenant 02 :
  - Taux de la TVA : 20%
  - Montant HT : 254 817,95 €
  - Montant TTC : 305 781,54 €

D - Objet de l'avenant

-

- Modifications introduites par le présent avenant dans le cadre de l'article R2194-8 du code de la commande publique.

  - **Prestations complémentaires nécessaires au chantier : marquage de stationnement PMR, intérieur au bâtiment, tranchée branchement eau et carottage, adaptation du revêtement des parking VL, suppression du revêtement prévu initialement pour les parkings VL**

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non X Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 9 116,00
- Montant TTC : 10 939,20 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial : 5,59 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 263 933,95 €
- Montant TTC : 316 720,74 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
ROUVIER Nicolas Gérant	Lodève 03/09/26	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ..... , le .....

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accordcadre.)